

## ANNEXE CAUTION

Désormais, l'état des lieux se fera post-séjour. Le montant de la caution est fixé à 350€ pour prévenir les dégradations éventuelles et le manque de propreté au départ.

**La caution doit être faite avant votre arrivée par Carte bancaire 100% sécurisé  
(NOUS N'ACCEPTONS PLUS DE CHEQUE NI D'ESPECES POUR LES CAUTIONS !)**

### **SOLUTION 1**

->Via téléphone au 0247247269 ou sur place avec le système Payline

- Nous saisissons votre numéro de carte bancaire et vous êtes notifiés par le système de sécurité bancaire pour validation (prévoyez votre outil de vérification à proximité : appli smartphone ou autre)
- Aucun frais
- Pré-autorisation impactant le plafond de votre carte bancaire

### **SOLUTION 2**

->Via notre partenaire [Swikly https://swik.link/2mjGQA4](https://swik.link/2mjGQA4)

- En saisissant votre numéro de carte bancaire
- N'impacte pas le plafond de carte bancaire
- Service de médiation et arbitrage impartial en cas de problème
- Etat des lieux d'arrivée/départ sur cette plateforme pour un meilleur suivi
- Frais de 4.03€ à votre charge



## MODALITES DE RETENUE DE LA CAUTION

La caution pourra être retenue en cas de **casse éventuelle** ou de restitution de l'hébergement dans un état de **propreté** non acceptable.

### **Caution Ménage**

La retenue pour un ménage non effectué pourra être de 30 à 130€ selon le temps nécessaire pour une remise en état par notre équipe de ménage et selon le type d'hébergement.

### **Caution Casse**

L'inventaire complet vous sera envoyé par email avant votre arrivée, le camping conseille vivement au client de le vérifier afin d'éviter tout litige par la suite. La retenue pour casse éventuelle ou disparition d'équipements :

- Vaisselle : de 1 à 5€
- Electroménager : prix de remplacement
- Dégradation : prix des réparations à effectuer.

Dans le cas où la caution ne couvrirait pas les coûts de réparation suite à un constat de dégradation éventuelle, une facture des réparations à effectuer vous sera adressée. Nous vous rappelons qu'une assurance responsabilité civile avec extension camping/location doit être souscrite. Ex : baie vitrée cassée !